



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 avril 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1671, chemin Filiatreault

L'objet est d'autoriser :

- La construction d'un garage implanté avec une marge avant minimale de 5,74 m, alors que le *Règlement de zonage* prescrit une marge avant minimale de 9 m dans la zone HV 118;
- La construction d'un garage empiétant de 3,63 m à l'intérieur du prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal, alors que le *Règlement* prescrit un retrait minimal de 1 m du prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal, sans jamais être localisé devant le bâtiment;
- Un espace naturel ou un aménagement paysager sur 59 % de la cour avant alors que le *Règlement* exige un minimum de 60 %;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 30 mars 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA